

## Note de présentation brève et synthétique COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets votés par le Conseil Municipal afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales - extrait de l'article L2313-1 :

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.*

---

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée.

Le compte administratif rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ; Ainsi, il présente les résultats comptables de l'exercice N-1.

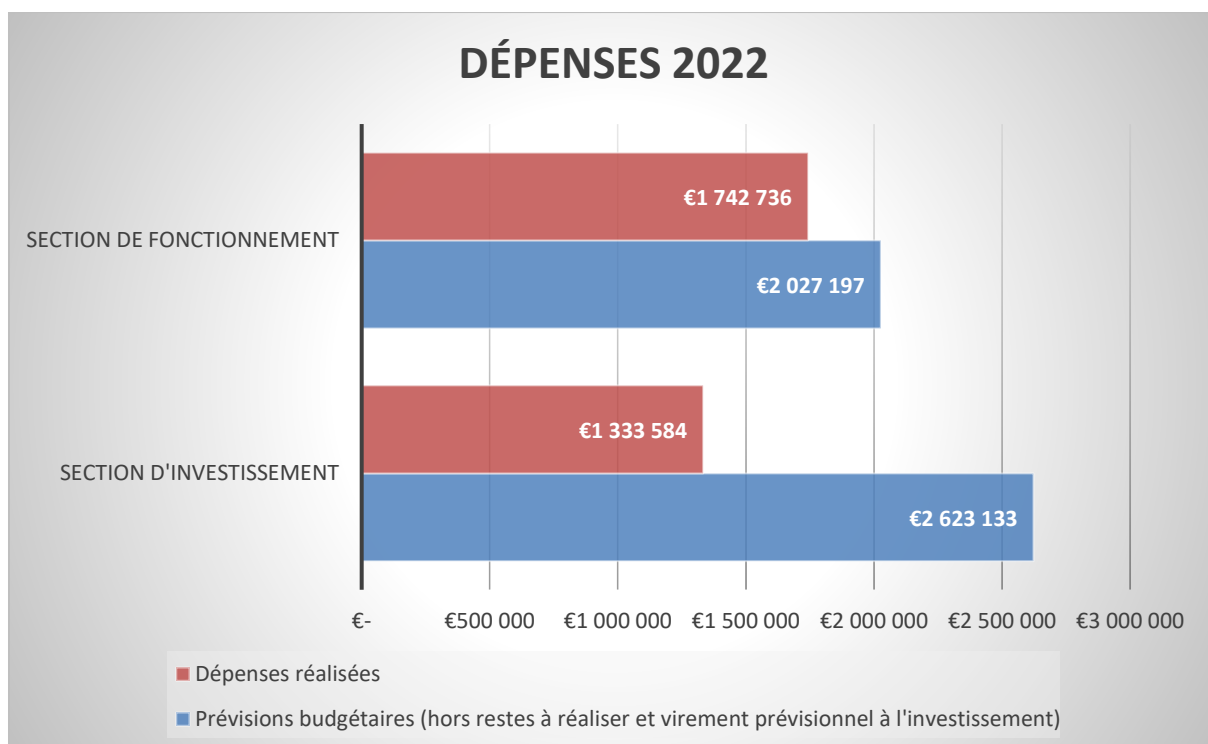
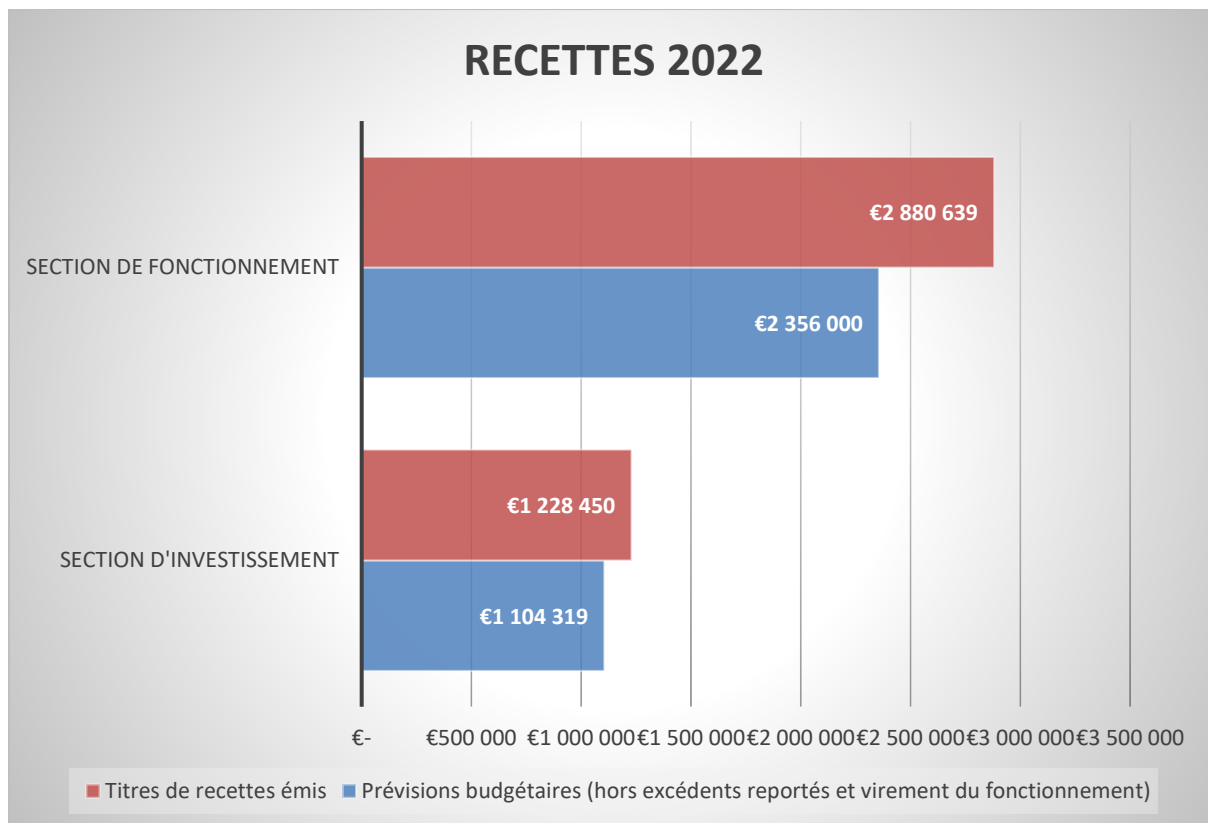
Le compte administratif 2022 a été approuvé le 16 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture.

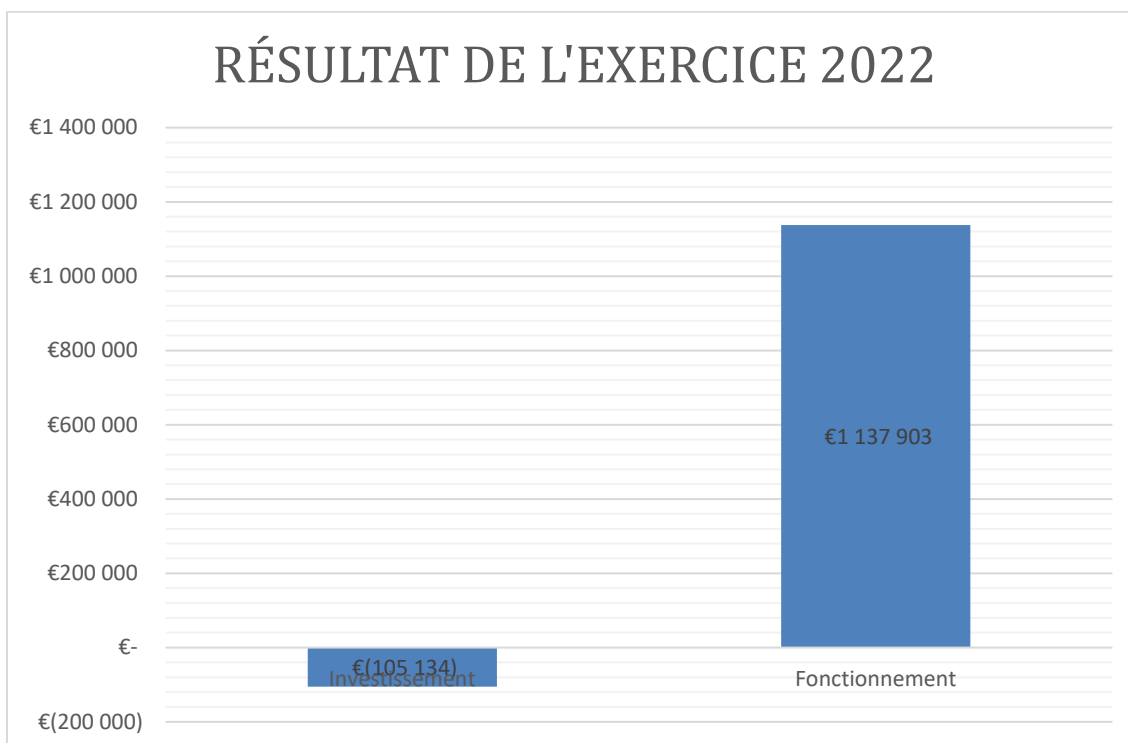
# SOMMAIRE

---

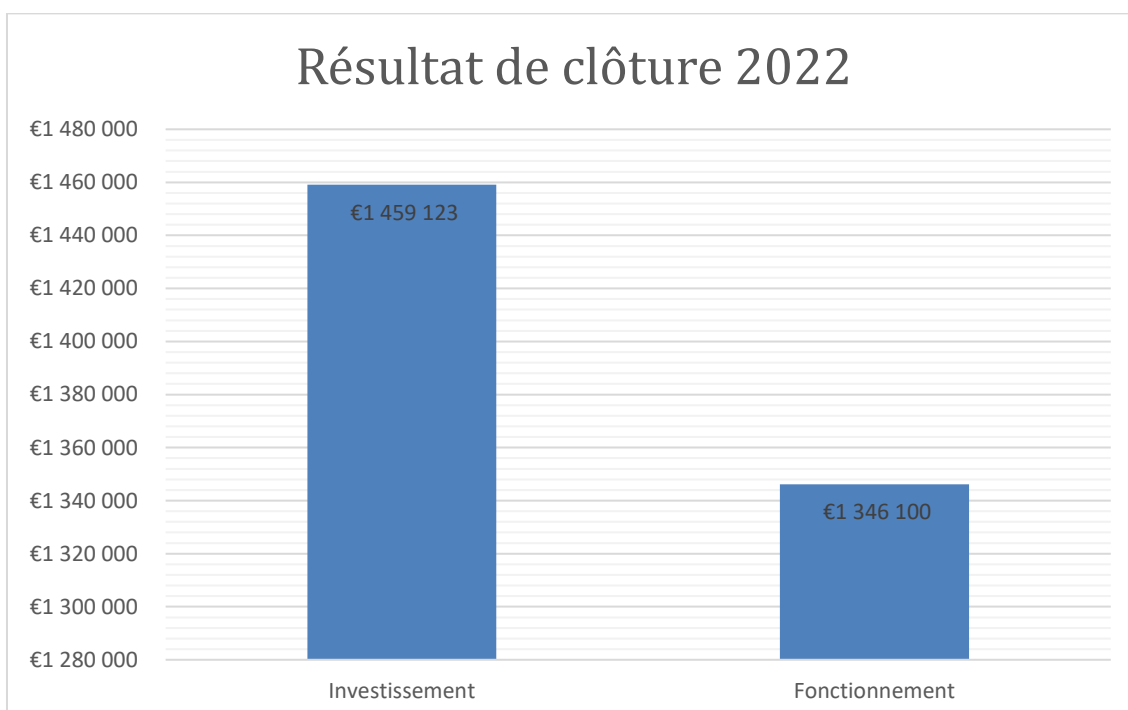
Vue d'ensemble	Page 3
Section de fonctionnement	Page 6
Éléments de fiscalité	Page 9
Section d'investissement	Page 12
Ratios financiers	Page 16

## VUE D'ENSEMBLE





Aux résultats de l'exercice comptable 2022, il convient d'ajouter les excédents de l'année N-1, permettant ainsi de dégager un résultat de clôture.



Le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à 1 459 123,02 € réaffecté en totalité au budget primitif 2023, au compte 002 en recettes d'investissement.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 1 346 099,67 €. Par décision du 16 mars 2023, les conseillers municipaux ont décidé d'affecter 1 200 000 € de cet excédent au budget primitif 2023, au compte 1068 en recettes d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ». 146 099,67 € sont conservés en fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

## La section de fonctionnement

---

La section de fonctionnement fait ressortir un excédent de 1 137 903 € au titre de l'exercice 2022, soit un résultat en progression de **11,5 %** par rapport à l'année 2021.

D'une manière générale, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 7% et les dépenses de 3,5 %.

Les éléments significatifs de l'exercice comptable 2022 sont les suivants :

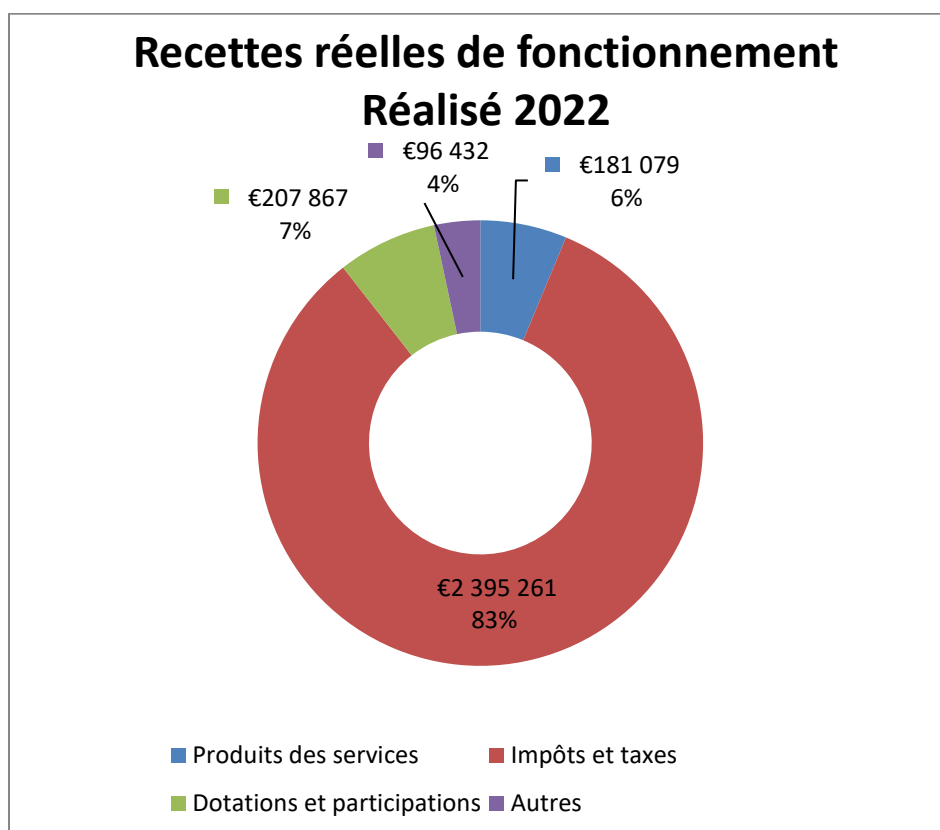
### EN RECETTES

- Le montant des recettes issues de la taxe additionnelle aux droits de mutation et d'enregistrement est en hausse de **23 %** par rapport à 2021.  
Pour mémoire, le taux de cette taxe est fixé par l'article 1584 du CGI à 1,20 % pour les mutations à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers sur le territoire communal.
- Les produits de fiscalité directe augmentent de **11 %** en 2022, compte-tenu d'une part de l'augmentation des bases, et d'autre part de la décision du Conseil Municipal d'augmenter les taux d'imposition de deux points dès l'année 2022 (décision du Conseil Municipal du 7 avril 2022).

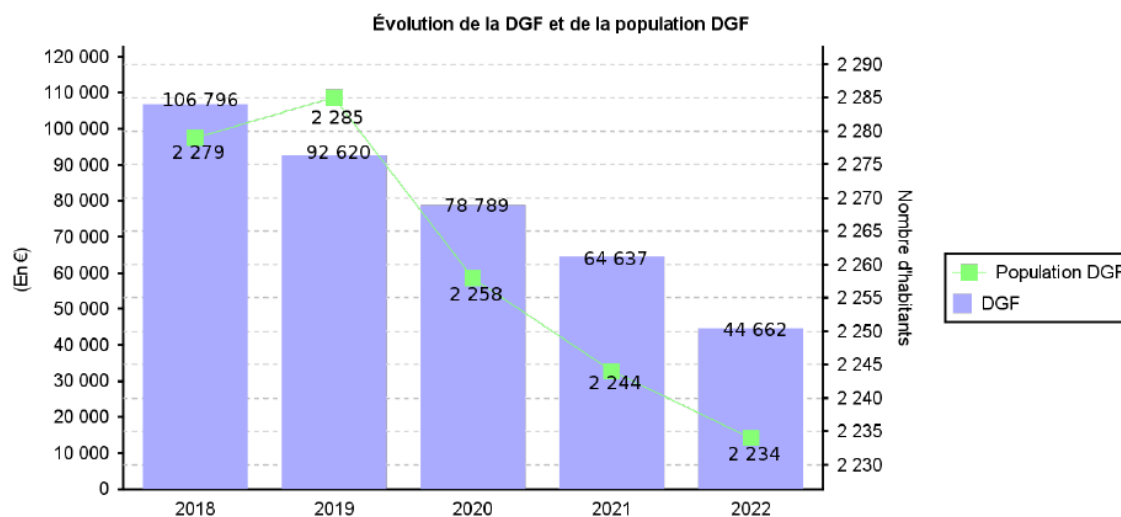
### EN DÉPENSES

- La hausse de **9,5 %** des charges à caractère général (chapitre 011), principalement dans les postes de dépenses suivants : carburants, fournitures d'entretien, locations mobilières (poste de secours pour la saison estivale), entretien des véhicules, frais d'acte notariés (suite à une acquisition), frais de communication (mise en place d'un magazine trimestriel).
- La hausse de **12,7 %** des charges de personnel (chapitre 012) qui s'expliquent par :
  - Le recrutement d'un responsable des services techniques au 1<sup>er</sup> mars 2022
  - La hausse du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022 (+3,5 %)
  - La rémunération de 5 sauveteurs pour la saison estivale qui étaient auparavant facturés par le SDIS et imputés à l'article budgétaire 611 au chapitre 011.
  - Une hausse mécanique des charges salariales de **16,8 %** due aux augmentations décrites ci-dessus.

❖ Recettes de fonctionnement



**Présentation de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2018 à 2022 :**



Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	4 000,00 €	7 242,16 €	181,05%
70	Produits des services	112 000,00 €	181 078,52 €	161,68%
73	Impôts et taxes	1 964 000,00 €	2 395 260,79 €	121,96%
74	Dotations, subventions et participations	179 000,00 €	207 867,06 €	116,13%
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00 €	88 837,04 €	91,58%
Total recettes gestion courante		2 356 000,00 €	2 880 285,57 €	122,25%
76	Produits financiers	- €	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	- €	352,95 €	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES		2 356 000,00 €	2 880 638,52 €	122,27%
042	Opération d'ordre entre sections	- €	- €	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE		- €	- €	100,00%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 356 000,00 €</b>	<b>2 880 638,52 €</b>	<b>122,27%</b>



## ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ

L'environnement socio-économique de la commune

Données socio-démographiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population INSEE	<b>604 habitants *</b>			
Population DGF	<b>2 234 habitants *</b>			
Résidences secondaires	<b>1 630</b>			
Nombre de foyers fiscaux	481			
Part des foyers non imposables	48,6 %	58,7 %	58,7 %	54 %
Revenu fiscal moyen par foyer	38 162	25 480	25 074	28 122

\*Commune touristique surclassée catégorie 5000-10000 habitants

Données économiques *En attente de communication des données*

Données économiques	Commune	Moyenne dép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	1 982			
→ Dont part de résidences secondaires	79,6 %	21,1 %	14 %	13,3 %
→ Dont logements vacants	6	1	2	2
Valeur locative nette des résidences secondaires	6 855 538			
Bases communales imposées en foncier bâti	4 418 905			
→ Dont % locaux d'habitation ordinaire	95,5 %	93 %	81,8 %	78,6 %
→ Dont % locaux d'habitation à caractère social	0,4 %	0,1 %	0,7 %	0,9 %
→ Dont % locaux à usage professionnel ou commercial	4,1 %	5,7 %	8,3 %	11 %
→ Dont % établissements industriels et assimilés	0 %	1 %	9,1 %	9,2 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises (CFE)	212	54	46	45
→ Dont au profit de la commune	0	0	0	0
→ Dont au profit du GPF (NDLR : <i>CdC</i> )	212	54	46	45

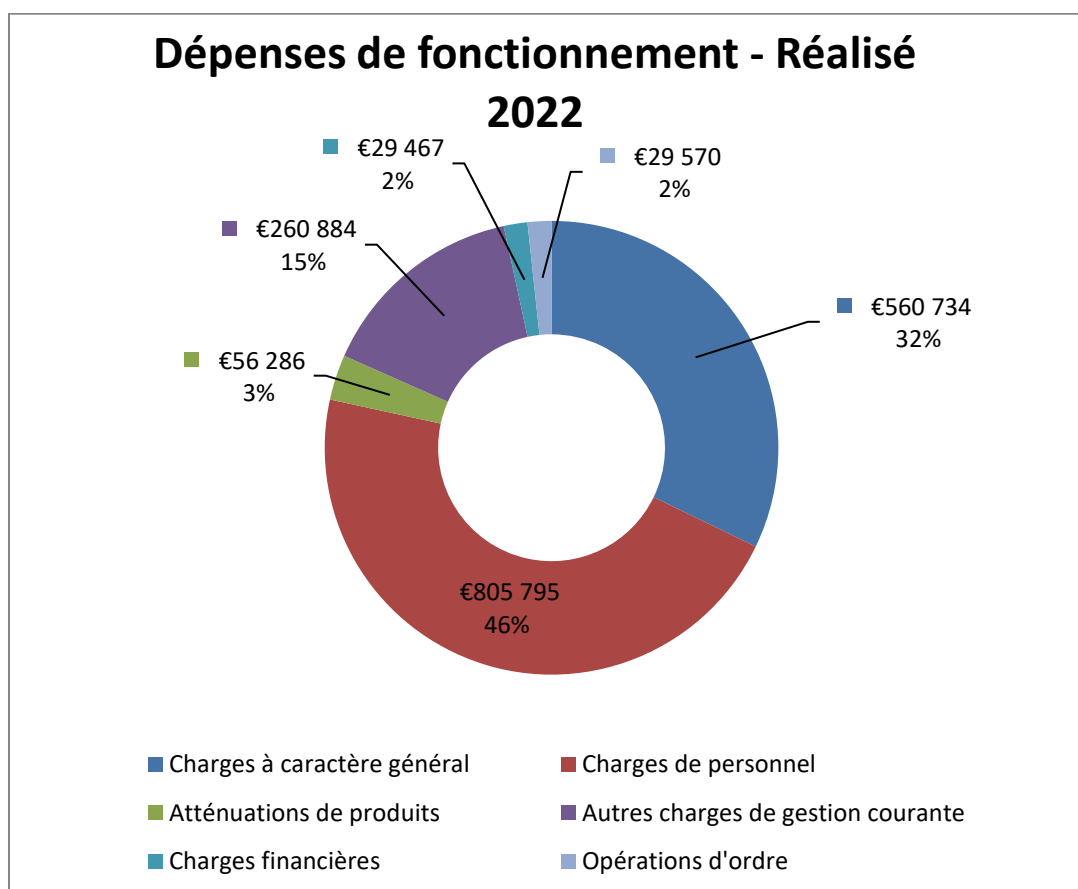
Les bases imposées sur le territoire de la commune

BASES NETTES « MÉNAGES » TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Commune	Moyenne indép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (TH)	6 855 538	11 350	376	182	175
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	4 418 905	7 316	1 014	945	979
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	35 767	59	73	70	67

Les taux des impositions sur le territoire de la commune

Les Taux des impôts locaux <i>Taux votés par la commune, le GFP, et les syndicats</i>	Pour la Commune	Taux d'imposition en %		
		Moyenne indép.	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH) <i>Dont taux voté par la commune</i>	<b>18,90 %</b> 7,84 %	20,22 % 9,60 %	21,14 % 11,51 %	22,17 % 12,72 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	<b>44,03 %</b> 38,08 %	43,44 % 40,98 %	39,18 % 35,85 %	38,43 % 34,99 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) <i>Dont taux voté par la commune</i>	<b>57,84 %</b> 40,40 %	57,34 % 50,66 %	61,11 % 51,74 %	52,16 % 43,79 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	<b>24,96 %</b>	25,81 %	26,74 %	25,62 %
Taxes instaurées au profit au GFP (NDLR : <i>CdC</i> )				
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	<b>39,63 %</b>	39,69 %	43,98 %	39,65 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	<b>13,90 %</b>	9,94 %	12,27 %	11,63 %

❖ Dépenses de fonctionnement



Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	817 700,00 €	560 734,31 €	68,57%
012	Charges de personnel	807 000,00 €	805 794,61 €	99,85%
014	Atténuations de produits	60 000,00 €	56 286,00 €	93,81%
65	Autres charges de gestion courante	274 708,00 €	260 883,66 €	94,97%
Total charges de gestion courante		1 959 408,00 €	1 683 698,58 €	85,93%
66	Charges financières	31 500,00 €	29 421,70 €	93,40%
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €	- €	0,00%
68	Dotations aux provisions	- €	45,00 €	0,00%
022	Dépenses imprévues	28 288,90 €	- €	0,00%
Total autres dépenses		67 788,90 €	29 466,70 €	43,47%
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00 €	- €	0,00%
042	Opération d'ordre entre sections	40 000,00 €	29 570,47 €	73,93%
TOTAL DÉPENSES D'ORDRE		540 000,00 €	29 570,47 €	5,48%
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>2 567 196,90 €</b>	<b>1 742 735,75 €</b>	<b>67,88%</b>

NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

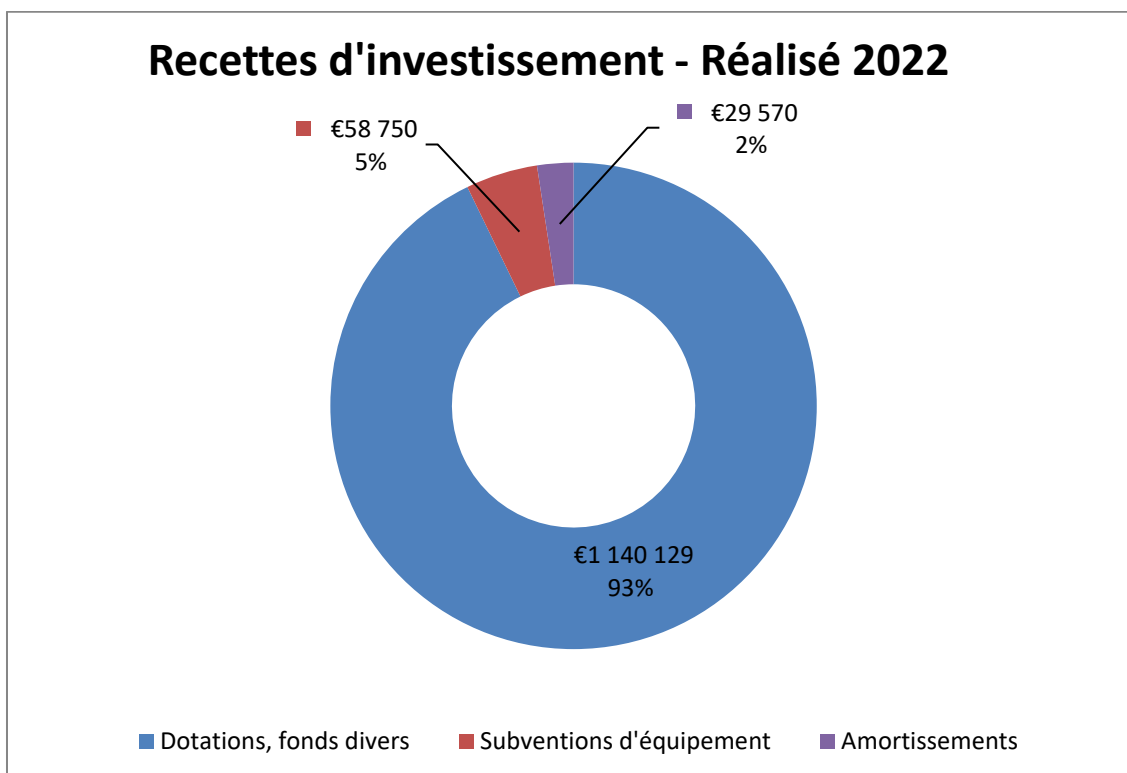
## La section d'investissement

La section d'investissement fait ressortir un déficit de 105 134,08 € au titre de l'année 2022. Ce léger déficit est compensé par un excédent reporté N-1 de 1 564 257,10 €.

### ❖ Recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues en 2022 sont :

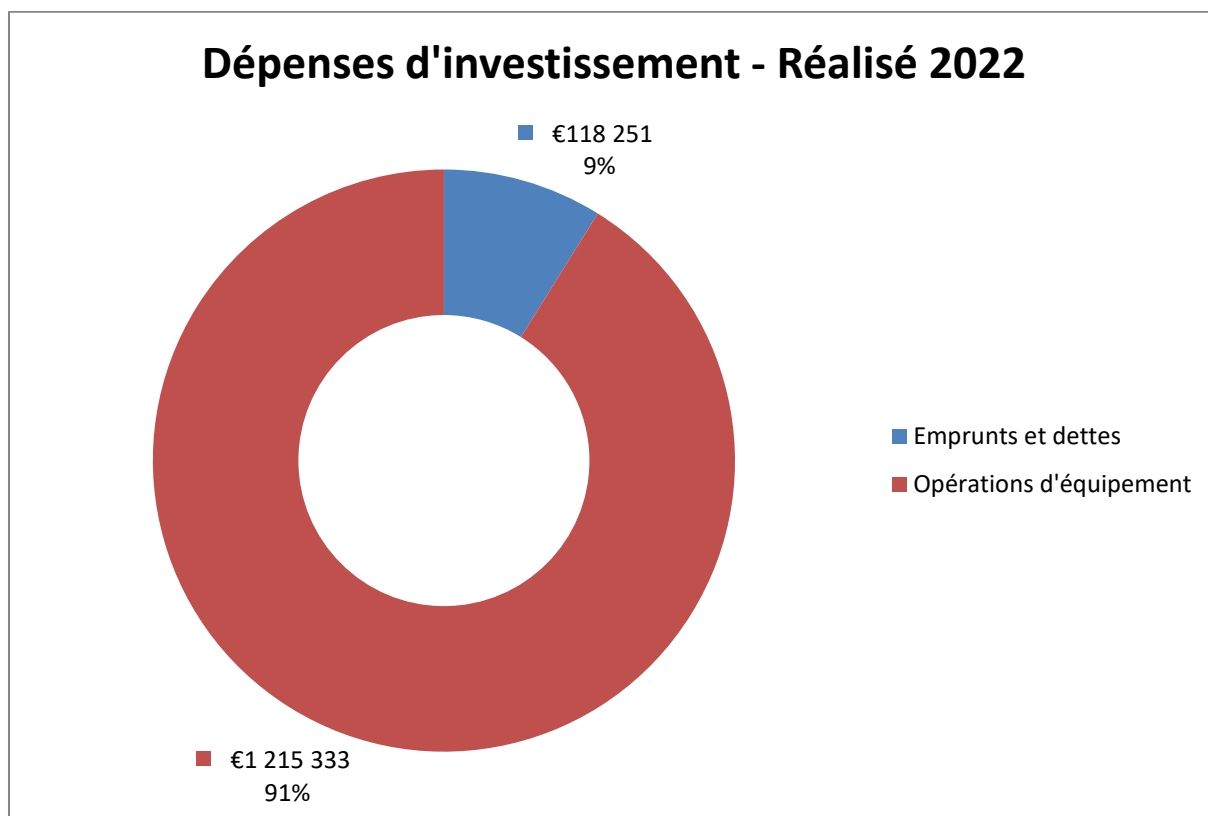
- **1 000 000,00 €** au compte 1068 qui correspondent aux **excédents de fonctionnement capitalisés de l'année 2021** ;
- **80 235,49 €** de **FCTVA** (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) au titre des dépenses de l'année N-1 ;
- **59 893,72 €** de **taxe d'aménagement** ;
- **58 750,33 €** de **subventions** réparties comme suit :
  - Subvention du département de la Charente-Maritime pour la mise en souterrain des réseaux télécoms de la Route du Champ Cloppé : 17 173,79 € ;
  - Subvention de la CdC de l'île de Ré pour l'installation d'un terrain de Beach Volley au Gros-Jonc : 6 073,65 € ;
  - Subvention de la CdC de l'île de Ré pour la construction d'un préau et d'une aire de rinçage à la base nautique : 14 914,89 € ;
  - Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour la réhabilitation d'une maison d'habitation 4 rue des Châtaigniers : 20 588 €.



Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
10	Dotations, fonds divers	1 084 318,59 €	1 140 129,21 €	105,15%
13	Subventions d'équipement	20 000,00 €	58 750,33 €	293,75%
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	-
16	Emprunts et dettes	- €	- €	-
24	Produits des cessions d'immo	- €	- €	-
TOTAL RECETTES RÉELLES		1 104 318,59 €	1 198 879,54 €	108,56%
021	Virement de la section de fonctionnement	500 000,00 €	- €	0,00%
040	Amortissements des immobilisations	40 000,00 €	29 570,47 €	73,93%
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	-
TOTAL RECETTES D'ORDRE		540 000,00 €	29 570,47 €	5,48%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 644 318,59 €</b>	<b>1 228 450,01 €</b>	<b>74,71%</b>

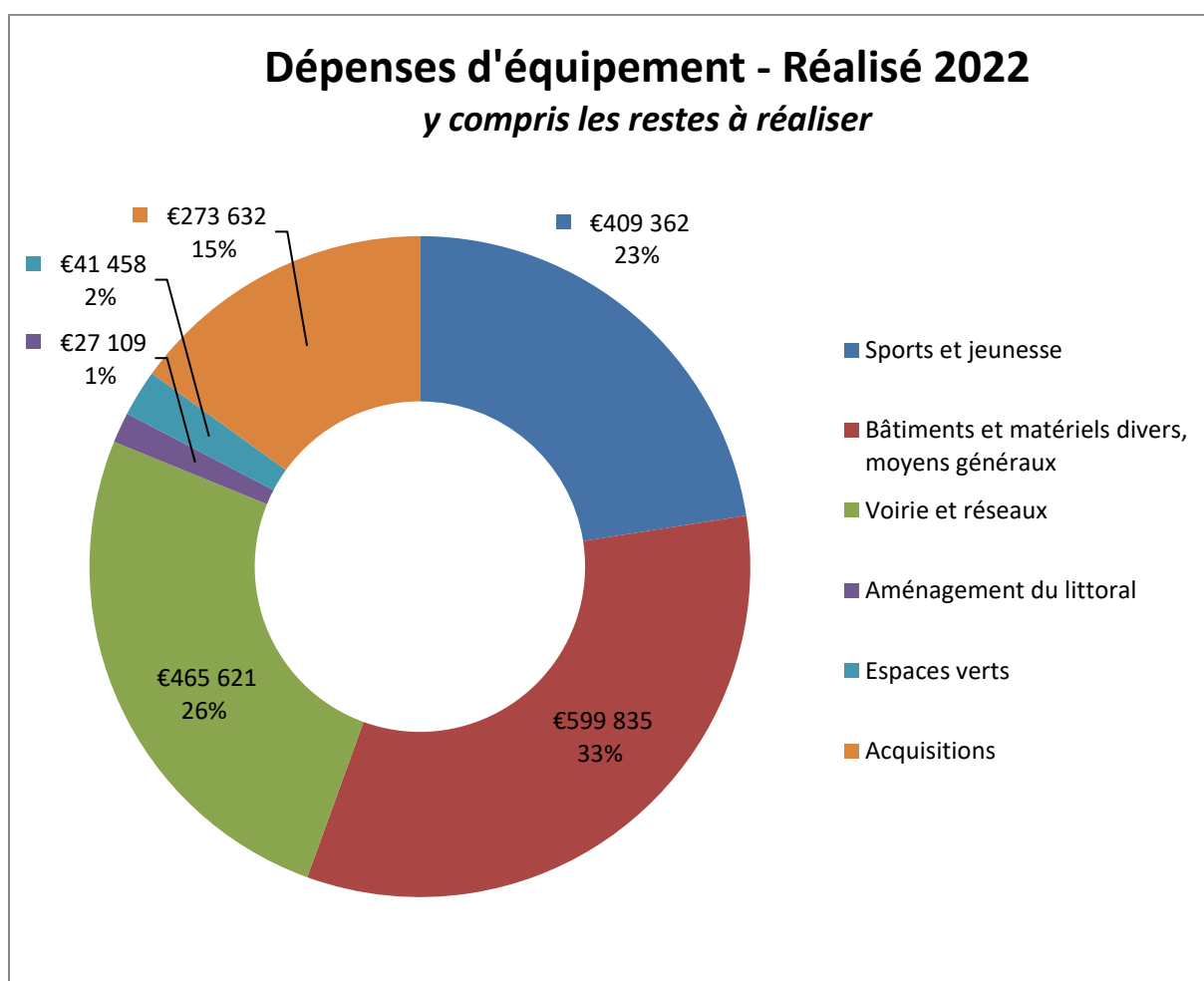
NB : les opérations grisées correspondent aux opérations d'ordre qui ne se réalisent pas.

❖ Dépenses d'investissement



Chap.	Libellé	BP 2022	CA 2022	Taux de réalisation
16	Emprunts et dettes	150 000,00 €	118 251,35 €	78,83%
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	-
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	-
	Opérations d'équipement [1]	3 052 575,69 €	1 817 016,80 €	59,52%
040	Opérations d'ordre	- €	- €	-
020	Dépenses imprévues	6 000,00 €	- €	-
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>3 208 575,69 €</b>	<b>1 935 268,15 €</b>	<b>60,32%</b>

[1] y compris les restes à réaliser / détail ci-après



## Présentation des opérations d'équipement réalisées en 2022 :

<b>N°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP / DM 2022</b>	<b>CA 2022</b>	<b>RAR 2022</b>
146	Aménagement du gros-jonc	110 224 €	109 089 €	- €
147	Base Nautique	135 300 €	131 407 €	- €
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160 €	- €	- €
153	Tennis club	130 000 €	10 140 €	116 796 €
154	Cimetière	35 000 €	719 €	7 320 €
155	H.L.M allée des Peupliers	2 510 €	- €	- €
160	Acquisition de terrains	40 000 €	2 734 €	- €
161	Plan Communal de Sauvegarde	17 500 €	12 726 €	3 498 €
163	Parking des Chaussées	60 000 €	- €	- €
165	Mobilier urbain	10 000 €	- €	- €
166	Sanitaires publics	40 000 €	39 314 €	
167	Information / signalisation	25 000 €	- €	- €
168	Marché	20 000 €	18 744 €	
169	Acquisition d'un bien immobilier	640 000 €	- €	- €
4131	Acquisition de matériels ST	45 000 €	41 578 €	- €
4132	Matériel roulant (véhicules)	27 280 €	2 280 €	17 040 €
6029	Mairie	203 645 €	76 404 €	117 743 €
6107	Locaux scolaires	45 148 €	35 579 €	3 907 €
6108	ALSH	3 000 €	2 443 €	- €
6113	Salle des Marais de la Prée	271 555 €	21 267 €	60 811 €
6127	CPI (pompiers)	65 000 €	29 112 €	34 781 €
6137	Bâtiments publics	15 000 €	11 704 €	- €
6138	Ateliers municipaux	9 054 €	4 073 €	- €
6144	Ilot du Haut des Treilles	50 000 €	- €	- €
6145	Eglise	15 000 €	4 246 €	- €
6146	Maison 4 rue des Châtaigniers	52 000 €	46 429 €	- €
6148	Maison des Arts et Loisirs	90 000 €	69 412 €	6 422 €
6149	Phare de Trousse Chemise	5 000 €	679 €	- €
6150	Ilot de la Françoise	270 000 €	228 126 €	16 305 €
7106	Voirie	468 211 €	259 807 €	185 517 €
7108	Digues et levées	6 000 €	5 037 €	- €
7110	Mouillages	57 878 €	22 072 €	- €
7132	Réseaux	33 258 €	10 379 €	9 917 €
8139	Espaces verts	46 588 €	19 832 €	21 626 €
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT</b>		<b>3 046 311 €</b>	<b>1 215 333 €</b>	<b>601 684 €</b>

## **RATIOS FINANCIERS**

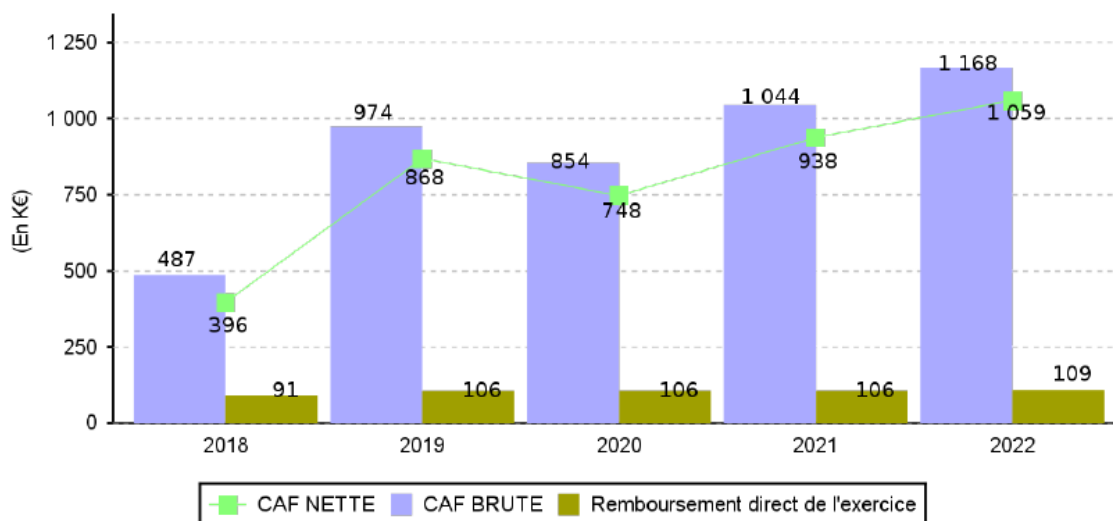
Les ratios de niveau	Montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Dép.	Région	National
Total des produits de fonctionnement = A	2 817 110	4 664	886	870	854
Total des charges de fonctionnement = B	1 679 208	2 780	713	716	691
Résultat comptable R = A-B	1 137 903	1 884	174	154	163
<b>Capacité d'autofinancement brute = CAF brute</b>	<b>1 167 518</b>	<b>1 933</b>	191	163	174
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	1 228 450	2 034	423	409	425
→ Dont excédents de fonct. Capitalisés (1068)	1 000 000	1 656	131	138	138
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	1 333 584	2 208	431	394	411
→ Dont remboursement de la dette	108 778	180	64	63	68
<b>Capacité d'autofinancement nette = CAF nette</b>	<b>1 058 740</b>	<b>1 753</b>	127	101	106
Besoin de financement de la section d'investissement = D-C	105 134	174	7	-14	-14
Résultat d'ensemble	1 032 769	1 710	167	168	176
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	<b>1 018 356</b>	<b>1 686</b>	548	518	568
Annuités des dettes bancaires et assimilées	<b>137 603</b>	<b>228</b>	76	74	80
FONDS DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	<b>2 805 268</b>	<b>4 644</b>	598	524	560

**La CAF brute** est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) – les charges réelles de fonctionnement (décaissables).

**La CAF nette** est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.



### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



Ratios d'endettement	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	National
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	<b>0,87</b>	2,80	3,07	3,19
Annuités des dettes bancaires et assimilées / EBF *	<b>0,11</b>	0,40	0,44	0,44

\*Excédent Brut de Fonctionnement

### Évolution des dettes et des charges financières

